

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1163

**Artikel:** La Suisse et le monde : des casques suisses dans le bleu  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009362>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des casques suisses dans le bleu

*(ag) Une fois encore, la politique étrangère vit à l'épreuve de la démocratie directe. Mais l'enjeu n'est pas franc comme celui qui découle de l'article 89 de la Constitution soumettant au peuple la ratification des traités, comme, par exemple, l'adhésion à l'ONU ou à l'Espace économique européen. Si la Suisse ne met pas sur pied un contingent de casques bleus, il n'en résultera aucune conséquence immédiate mesurable; nous aurons simplement donné au monde, qui certes a beaucoup d'autres soucis, une certaine image égoïstement conforme de nous-mêmes.*

## REPÈRES

Un référendum ayant abouti contre la Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix, le peuple se prononcera en juin sur la création d'un contingent suisse de casques bleus. Les soldats appelés à fonctionner dans des missions seront des volontaires; ils recevront une formation spéciale d'un mois et seront organisés en fonction du mandat d'intervention.

## Coût

Organisation, équipement: 58 mio.

Par engagement/année, au maximum: 79 mio.  
(L'ONU rembourse une partie des frais.)

Formation, moyens didactiques, par an: 18 mio.

Salaire moyen: 75 000 fr./an et 20 francs de solde par jour d'engagement.

## Offre de la Suisse

- contrôle des zones d'armistice;
- contrôle d'un retrait de troupes à partir de territoires occupés;
- escorte et surveillance de livraisons et distribution de biens humanitaires de secours;
- aide en faveur des autorités locales légales et de la population civile.

## Comment servir à l'extérieur ?

Ce qui se passe hors de nos frontières a des répercussions sur notre propre sécurité. Ou si le champ du conflit est si éloigné et si restreint que les ondes ne peuvent nous atteindre, comme en Namibie, nous sommes humainement et solidiairement concernés. Cela admis, comment agir? Tout dépend du sens que l'on donne à l'obligation de servir.

*Domaine public* a depuis longtemps défendu l'idée d'un service militaire différencié. Après recrutement, le service pourrait, sur une base volontaire et selon des critères de sélection, être effectué hors frontières comme aide au développement, coopération technique, mission sanitaire. Ce service serait organisé par des institutions civiles.

L'autre possibilité, et c'est le choix du Conseil fédéral et du parlement, serait que l'armée comme telle s'engage hors frontières pour des missions d'interposition pacifique. Certes on retrouve l'exigence du volontariat, de la sélection (pas de Rambo !) et la compensation partielle sur les cours de répétition exigibles. Mais l'engagement sera exclusivement militaire.

La différence, entre ces deux conceptions, n'est pas mince. Par la mise à disposition d'un contingent suisse sous l'égide de l'ONU, la Suisse, dans des situations concrètes, fera acte de politique étrangère. Le service militaire différencié ne l'engagerait évidemment pas en tant qu'Etat.

## Les thèmes de la discussion

La neutralité serait-elle remise en cause par ces interventions? Le Conseil fédéral répond par l'exemple de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède, puissances neutres qui mettent à disposition des casques bleus. D'autre part l'engagement sera subordonné à l'accord des parties; la mission ne pourra être que celle d'une interposition agréée. L'explication est valable, mais à se vouloir trop convaincante elle pèche par angélisme. Là où les conflits sont aigres, les deux parties ne tiennent pas toujours en main tous les éléments engagés dans la lutte, ou alors elles prétendent ne pas les contrôler tout en s'en servant sans assumer la responsabilité de leurs actes. Les conflits de plus en plus ne sont pas frontaux et nets comme une épure de géométrie.

L'ONU nous singularise. Car les pays neutres cités en exemple font partie des Nations-Unies. La Suisse placerait des troupes sous le commandement supérieur de l'ONU, sans être membre de l'organisation. Si la mission du contingent est clairement définie, la non-appartenance à l'ONU ne crée pas de difficultés majeures. En revanche, il sera difficile de convaincre l'opinion du bien-fondé de cette dissociation.

## Des vraies manœuvres

Le Département militaire dans son argumentation tient deux langages: l'un destiné aux civils, celui de la solidarité internationale, l'autre adressé à l'armée, celui du renforcement de l'outil militaire. Et là l'argumentaire officiel tombe dans le ridicule de celui qui en fait trop.

Par exemple, la thèse 11:

*Les casques bleus suisses se présenteront dans les futurs secteurs d'engagement comme une troupe bénéficiant de la meilleure formation et équipée de manière adéquate. Tout service accompli à l'étranger par notre armée aura également un effet dissuasif: il sera considéré comme une manifestation du caractère sérieux de notre volonté de défense.*

Ou encore

*Les cadres profiteront tout particulièrement de ces expériences. En effet, ils auront la possibilité de conduire dans une situation de conflit (rééd: traduction fédérale) et de faire leurs preuves comparativement à leurs partenaires étrangers.*

Sert-on la paix parce que les colonels s'ennuient?

## Oui quand même

La coopération technique, l'appui au CICR, les bérrets bleus, toutes ces possibilités manquent à la Suisse pour marquer concrètement sa solidarité étrangère, notamment par une adhésion à l'ONU, avant de lancer en supplément l'expérience des casques bleus. Le risque d'échec populaire est grand et va, hélas, renforcer l'image d'une Suisse repliée égoïstement sur elle-même. Pas question dans ces conditions de voter non. Mais les oui, obtenus moitié par conviction, moitié par la bande, ne sont pas de bonne politique. ■